

En Marche lente ?...

Date : 6 novembre 2020

Vous souvenez-vous du communiqué du groupe parlementaire "En Marche", présidé à l'époque par Gilles Le Gendre, qui avait été publié le jour même de la condamnation de Mustapha Laabid en première instance, le 6 août 2019 ?...

Nous étions renvoyés au « jugement définitif de la Cour d'Appel »
([cliquer sur l'image pour l'agrandir](#))



6 août 2019

Le Groupe La République En Marche! prend acte du jugement contre son collègue Mustapha Laabid

Le Groupe parlementaire La République En Marche! prend acte du jugement prononcé ce jour par le Tribunal correctionnel de Rennes à l'encontre du député d'Ille-et-Vilaine, Mustapha Laabid, le condamnant en première instance pour abus de confiance.

Notre collègue ayant décidé d'interjeter appel de la décision, celle-ci n'est pas exécutoire et la présomption d'innocence continue de s'appliquer jusqu'au jugement définitif de la Cour d'Appel.

En application stricte de ce principe, sa démission ou sa mise en congé du Groupe LaREM n'est pas d'actualité.

Il lui revient désormais de réunir les conditions qui lui permettront d'assurer au mieux sa défense.

Communiqué de presse du groupe parlementaire En Marche! suite à la condamnation de Mustapha Laabid / © En Marche!

Mais où est donc encore passé Christophe Castaner ?... ;-)

Pour aller plus loin : [mes contributions à ce sujet sont au bout de ce lien \(près d'une soixantaine\)](#)

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>
